

VILLE DE LIÉVIN
CONSEIL MUNICIPAL
7 FÉVRIER 2020

Compte rendu

SOMMAIRE

Présentation de la nouvelle crèche municipale de Liévin	3
Appel des conseillers.....	6
Désignation du secrétaire de séance	6
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale.....	6
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019	7
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).....	7
III. MARCHÉS PUBLICS	
- Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau	7
- Avenant au marché d'assurances n° 17 A009 - Lot 2 – Dommages aux biens et des risques annexes.....	8
IV. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME	
- Liévin : rue du Docteur Piette – Acquisition de deux parcelles appartenant à la CALL.....	9
- Liévin : rue Silas Goulet – Rétrocession par la SARL Immobilière de Villancy à la Commune de voirie et parkings	9
- Liévin : parc de l'Oiselet – Echanges et cession de terrains entre la Ville de Liévin et la SAS Benalu dans le cadre de l'extension de l'entreprise	9
V. CULTURE	
- Concours Cinéma 2020 « 60' Chrono ».....	10
VI. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX	
- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013	10
VII. JEUNESSE	
- Contrat colonie 2020.....	11
- Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2020.....	11
VIII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
- Mise à disposition du portail documentaire Le Papyrus de la CALL	11
- Location de salles – Demande de remboursement – Mme DUHAMEL Amandine.....	12
- Location de salles – Demande de remboursement – Mme LELONG Dorothée.....	12
- Location de salles – Demande de remboursement – Mme GRACZYK Christelle	12
IX. PERSONNEL	
- Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal.....	12
- Renouvellement d'un ingénieur territorial en CDI pour assurer les missions de responsable du service informatique.....	13
X. SUBVENTIONS	
- Demandes de subventions 2020	13

(La séance est ouverte à 18 heures 03.)

M. LE MAIRE.- Je vous propose de démarrer ce Conseil municipal en date du 7 février 2020,

En fait, nous n'allons pas l'ouvrir tout de suite officiellement puisque Monsieur Charles-Éric PLOUVIER, architecte au cabinet TRACE implanté dans la métropole lilloise à Hem, va nous présenter le dossier de construction de la nouvelle crèche municipale de Liévin. Normalement, nous n'aurions pas à le faire au sein de cette assemblée, puisque ce dossier de construction de la nouvelle crèche municipale de Liévin est géré par le conseil d'administration du CCAS de Liévin. Néanmoins, je m'étais engagé auprès vous, lorsqu'il y avait un dossier qui engageait de manière très importante la Ville de Liévin, à ce que ces dossiers puissent être également présentés en Conseil municipal. Je vais donc respecter cette parole. C'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur Charles-Éric PLOUVIER d'être présent. À ses côtés, sont présents Monsieur RAYMOND, le directeur de cette crèche municipale, et Monsieur Jean-Luc COLLOMB qui est le responsable bâtiments des services municipaux de la Ville de Liévin. Ils vont vous faire la présentation de ce dossier et, si vous avez des questions à leur poser, vous n'hésitez pas.

Monsieur Charles-Éric PLOUVIER, je vous laisse la parole pour la présentation de ce dossier.

Présentation de la nouvelle crèche municipale de Liévin

M. PLOUVIER.- Bonsoir à toutes et à tous et merci de nous laisser la parole. C'est toujours un moment intéressant pour nous de pouvoir présenter le projet.

En l'occurrence, il s'agit du projet de la crèche de 90 berceaux qui est pour nous, maîtres d'œuvre, particulièrement motivant. Il est d'abord motivant de pouvoir participer à la création d'un projet qui cherche à offrir de la protection et du bien-être pour la petite enfance et le personnel encadrant qui l'accompagne. Il est aussi motivant de créer un nouveau point d'attraction, un repère urbain permettant la requalification, la reconstruction, voire même la renaissance du quartier des Marichelles.

Ce soir, nous vous présentons un projet qui tente de faire la synthèse entre, d'une part, l'ambition d'un équipement ouvert sur sa ville et, d'autre part, un équipement qui offre un espace de liberté et de sécurité.

(Projection d'un diaporama)

Je vais commencer la présentation par cette vue aérienne à grande échelle.

Le projet de la crèche nous est apparu comme une opportunité à saisir pour prolonger l'ambition du projet de renouvellement urbain. Comme nous pouvons le voir sur cette première diapositive, à l'échelle du territoire, d'est en ouest, la crèche vient rallier le cordon des grands équipements publics qui assument chacun leur singularité formelle. On trouve le stade Bollaert, le Louvre-Lens, le Pôle de Conservation du Louvre et, à son échelle plus modeste mais tout aussi importante, la crèche.

Nous sommes donc partis du principe que la crèche pouvait, elle aussi, assumer une identité forte pour être attractive et, ainsi, s'imposer en douceur comme un nouveau repère urbain.

À l'échelle du quartier des Marichelles, le projet de la crèche prend en compte toutes les potentialités du site, potentialités présentes et en devenir. Concernant la rue Salvador Allende, celle-ci est un axe structurant qui relie la rue Emile Zola à l'ouest et la rue Germain Delebecque à l'est. D'autre part, elle peut déjà être considérée comme un futur axe stratégique de développement entre le nord des Marichelles et le sud des Marichelles. Ensuite, dans un contexte de forte densité – comme on peut le voir sur cette diapositive –, le site s'impose quant à lui comme un véritable lieu de transition qui génère une nouvelle forme de densité que l'on pourrait qualifier de densité apaisée. C'est donc une séquence urbaine qui offre un moment de respiration à l'échelle du quartier. Le site est par conséquent attractif et doit pouvoir à terme créer des liaisons, des connexions du nord au sud. Le projet de la crèche s'appuie sur ces potentialités pour donner naissance à un nouveau cœur de quartier, un pôle de centralité à organiser et à valoriser.

Nous faisons maintenant un zoom sur le projet pour mieux apprécier son intégration urbaine qui répond aux trois échelles d'intervention que nous avons décrites juste avant.

Tout d'abord, à l'échelle de la ville, une séquence paysagère, que l'on a qualifiée de champêtre, permet la préservation d'un lieu de respiration où s'introduit à nouveau la nature – c'est ce que l'on voit à gauche sur la diapositive. Ce principe d'intervention économique accompagne la revalorisation de la rue Salvador Allende en la parant de contre-allées bucoliques et de liaisons douces inter-îlots. Cette séquence paysagère accompagne la crèche au coeur du quartier des Marichelles.

Ensuite, à l'échelle du quartier, on vient créer une liaison douce, minérale et végétale qui qualifie le site comme une nouvelle promenade urbaine, reliant le quartier nord au quartier sud des Marichelles. Cette couronne minérale est ponctuée par des alignements d'arbres de haute tige sur toute sa périphérie. Ces arbres agissent comme un filtre naturel, à la fois le long de la rue Salvador Allende, mais aussi le long des stationnements du personnel, ce qui crée une mise à distance de la crèche par rapport aux immeubles.

Le long de la rue Salvador Allende, des places de stationnement en dépose-minute sont créées. Le nouvel aménagement urbain met en valeur la nouvelle crèche comme une rotule qui met en relation la rue des Marichelles, la rue Salvador Allende et la rue de Hohenlimburg. Finalement, par la création du parvis qui s'ouvre au croisement de ces trois rues et celle d'une promenade urbaine du nord au sud, le projet tente ici de préfigurer une nouvelle centralité de quartier.

Un nouveau zoom sur le projet – il s'agit de la vue en plan-masse, la vue de toiture – nous permet d'apprécier l'intégration urbaine du projet, cette fois-ci à l'échelle de la crèche.

Le long de la nouvelle promenade urbaine, un ourlet paysager et épais met à distance la crèche et les jardins qu'elle renferme de l'espace public. Cette composition en séquences successives de clôtures, de noues plantées et de végétaux permet de créer des espaces protégés des vues de l'extérieur et sans lien possible avec le domaine public.

Le plan-masse nous permet d'avoir une première lecture de ce qui fait l'identité forte du projet. C'est une géométrie reconnaissable parmi les autres bâtiments, une présence singulière et remarquable dans un tissu majoritairement pavillonnaire. Ces courbes évoquent le mouvement, l'ondulation, le parcours, une invitation à la découverte depuis la rue Salvador Allende vers le nouveau parvis protégé et l'entrée de la crèche. Tout concourt pour offrir un paysage ouvert où le bâtiment s'implante le plus naturellement possible.

Si l'on parle rapidement du concept architectural, il se traduit par une idée simple, en plan comme en volume, une idée simple pour une appropriation la plus naturelle possible des lieux par les enfants, comme par le personnel.

En plan, la notion de fluidité est retranscrite ici par l'idée puzzle où s'emboîtent les différentes identités programmatiques dans un délié de courbes. Cette composition nous permet une compréhension immédiate des lieux et de leur usage. En volume, la notion d'enveloppe protectrice est retranscrite ici par l'idée d'un ruban (que vous pouvez voir en haut à droite). Comme on peut le voir sur la volumétrie, celui-ci se déploie, ondule, se recule de l'espace public pour ouvrir des parenthèses privilégiées en forme de creux et abriter tout à fait le parvis et les jardins protégés des enfants.

Si l'on rentre un peu plus dans le détail du plan, vous retrouvez sur cette diapositive la corrélation entre le schéma du puzzle (en haut à gauche) et le plan lui-même : en couleur jaune, le sas d'entrée et l'accueil des parents ; en bleu et en violet, l'administration et les espaces de service ; en rouge, l'atrium et ses salles d'activités et, pour finir, trois satellites en teintes dégradées, les trois unités de vie des enfants.

Nous l'avons dit précédemment, l'organisation du plan répond à un double enjeu, à la fois celui de l'ouverture et en même temps celui de la protection. Le délié du plan permet de générer des lieux à l'écart des bruits et des vues. Il s'agit des jardins et des terrasses extérieures des trois sections que nous avons souhaité concevoir comme des véritables cocons.

Les courbes du plan délimitent des usages clairement identifiables. Passé le point de contrôle que l'on voit en jaune et les espaces de service en arrière-plan (en violet), on découvre simultanément les trois unités des petits, des moyens et des grands. Les espaces s'articulent dans un plan organique autour de l'atrium

et des salles d'activités en position centrale. Finalement, dès le hall d'entrée, les accès aux trois sections et aux salles d'activités sont lisibles en un seul point, ce qui permet au personnel encadrant une surveillance aisée des allées et venues et permet aux familles de s'orienter naturellement.

Je vous propose que nous passions au visuel du projet.

En haut de la diapositive, la perspective est prise depuis le croisement de la rue des Marichelles avec la rue Salvador Allende. On aperçoit l'entrée de la crèche et son enveloppe, un ruban de tuiles colorées qui se déploie avec finesse. Son galbe bâti et décoratif qualifie le parvis, ainsi que la nouvelle promenade urbaine, une liaison douce parcourant le site du nord au sud. Cette enveloppe est à la fois un jeu de reflets réels avec les lumières, l'ombre des arbres qui l'entourent et le ciel, mais elle est aussi un jeu de reflets au sens figuré par le jeu de pigmentations colorées des tuiles émaillées dont les teintes varient comme passent les saisons.

En bas à gauche, la perspective est prise depuis le jardin des moyens. La lecture conjointe de cette perspective avec la perspective principale de l'entrée de la crèche montre le jeu de l'enveloppe qui s'ouvre et se referme pour qualifier les entités programmatiques qu'elle renferme.

En haut depuis l'espace public, l'enveloppe s'ouvre pour qualifier l'entrée principale de la crèche et se referme par ailleurs pour préserver ses occupants des vues directes.

Depuis le cœur d'îlot (en bas à gauche), l'enveloppe s'ouvre pour éclairer généreusement les salles de vie et les salles d'activités et elle se referme aussitôt pour protéger les dortoirs. Elle ouvre donc des parenthèses privilégiées en forme de creux pour abriter les jardins.

On voit aussi que le galbe de la façade, ses orientations ainsi que le débord de toiture assurent une protection naturelle aux apports solaires, aux vents dominants et aux intempéries.

Enfin, en bas à droite, la perspective est prise depuis la salle de vie des grands. Basé sur l'idée de plaisir et de découverte progressive du monde par le jeu, le projet tente de contribuer à ce besoin vital à travers l'atmosphère qui se dégage de la salle de vie et de son extension naturelle sur son jardin à l'extérieur.

Nous avons essayé d'éviter les délaissés, c'est-à-dire que chaque mètre carré de la salle de vie est un territoire propice à la réalisation d'un rêve d'enfant, celui de se réfugier, jouer et rêver. En l'occurrence, pour y arriver, l'ensemble du mobilier fait intégralement partie des parois pour répondre mieux aux fonctionnalités et libérer ainsi des surfaces plus confortables au sol. L'ergonomie du projet répond aux gestes répétés et quotidiens du personnel encadrant, comme à ceux des parents.

Pour conclure cette présentation et sous forme de synthèse, la crèche n'est pas seulement un lieu autocentré, mais elle est aussi ouverte sur son environnement. Elle accroche par ses creux en forme d'ellipses le cadre qui l'entoure, tout en ménageant sur les espaces de vie cette frontière physique et visuelle impénétrable qui la protège. Elle essaie d'être un bel endroit pour apporter à son enfant toute confiance et sécurité et, par là même, la possibilité de découvrir une vie de société réellement réjouissante.

Je vous remercie pour votre écoute, j'ai essayé d'être concis et je suis à votre disposition.

M. LE MAIRE.- Vous avez été concis, clair et très explicite. Vous nous emballez déjà. On aurait presque déjà envie d'être dans cette crèche.

Merci, Monsieur PLOUVIER.

Je rappelle que vous avez été choisi à l'issue d'un concours et que le jury du CCAS a retenu votre proposition. Même si les deux autres étaient également de qualité, la vôtre l'a emporté. Le jury a été séduit par votre esquisse et également par le caractère très fonctionnel de ce que vous nous avez présenté aujourd'hui.

Je félicite aussi Monsieur RAYMOND et tout le personnel de la crèche, ainsi que Monsieur COLLOMB car, si vous avez conçu cette esquisse et ce programme, c'est à la suite d'un travail remarquable qui a été accompli par les services de la Ville et le personnel de la crèche. C'est en effet à partir de leur réflexion que le cahier des charges a été rédigé et que vous avez produit cela. Félicitations à vous.

Je rappelle que ce programme s'élève à 5,4 M€ TTC et sera financé par le CCAS de Liévin.

Je redis une fois de plus merci aux musiciens, Madame HAUTECOEUR. En effet, je rappelle que le financement de cette crèche a été rendu possible par la sagesse des musiciens et des professeurs de l'école de musique à qui nous avons promis une cité de la musique. Or, il se trouve que, là où nous les avons placés à l'école Condorcet, ils se trouvent à merveille. Il faut dire aussi que nous leur avons aménagé une très belle salle de répétition. Cela a permis de faire des économies, cela a permis à la Ville de Liévin de prendre le financement de la cuisine centrale qui devait relever du CCAS et, en échange, le CCAS de Liévin peut financer cette crèche. Je ne dirai donc jamais assez merci à la sagesse des musiciens et surtout à leur responsabilité.

Le permis de construire de cette crèche devrait être déposé à la fin de cette année. Les travaux devraient démarrer dans la foulée en 2021, pour une livraison prévue au second semestre 2022. Si cela pouvait être en septembre, ce serait parfait puisque c'est la période où nous accueillons les nouveaux bébés à la crèche.

Mes chers collègues, si vous avez des questions à poser à Monsieur PLOUVIER, il est à votre écoute. *(Aucune demande d'intervention).*

S'il n'y a pas de questions, je vous remercie, Monsieur PLOUVIER. Nous comptons sur vous pour la bonne réalisation de ce chantier important pour la ville de Liévin.

M. PLOUVIER. - Merci.

M. LE MAIRE. - Mes chers collègues, nous allons ouvrir solennellement ce Conseil municipal.

Je vais demander à Monsieur Serge KUZNIAK, Directeur général des services, de bien vouloir faire l'appel.

Appel des conseillers

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services).

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur KUZNIAK.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE. - Je vais désigner un secrétaire de séance. Mina OUBALAAID et Caroline HIEST étant absentes, c'est Madame DUTHOIT qui va faire office de secrétaire de séance.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE. - Mes chers collègues, je voudrais apporter notre soutien et notre affection toute particulière à deux de nos collègues qui ont malheureusement connu dernièrement le malheur.

Je voudrais d'abord apporter mon soutien et mon affection à François GRABARZ qui a perdu sa maman le 31 décembre dernier et apporter également mon soutien et notre affection à Martine GERMA qui a perdu sa sœur le 1^{er} février dernier. En votre nom, mes chers collègues, je leur témoigne nos sincères condoléances et toute notre affection.

Je voudrais également signaler la disparition d'un ancien membre des services techniques municipaux, une personnalité bien connue de Liévin, François FRERE, qui est parti le 27 janvier dernier. Je sais que vous avez été nombreux à lui rendre hommage.

Au titre des informations du personnel communal, je voudrais annoncer la naissance de la fille de Manuel PLOMION qui travaille au service jeunesse, la petite Olivia qui est née le 9 janvier dernier.

Je vous informe également du recrutement de trois personnes :

- Monsieur Pierre DESCAMPS, recruté comme professeur de violoncelle,
- Monsieur Paul DEFEBVRE, recruté comme agent polyvalent du bâtiment, spécialité couverture,
- Monsieur Reynald DELVAL, recruté comme agent technique au sein des écoles.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Je passe à l'ordre du jour.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019

M. LE MAIRE.- Sur ce compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019, y a-t-il de votre part des demandes d'explication ? (*Aucune*).

Il n'y en a pas. J'en déduis donc est donc approuvé.

(Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.)

Je vous remercie.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'informations supplémentaires ?

Il n'y en a pas. Ce compte rendu est donc approuvé.

(Compte rendu adopté à l'unanimité).

Je vous remercie.

Nous passons aux marchés publics.

Monsieur MACQUART, je vous laisse la parole pour la première délibération.

III. MARCHÉS PUBLICS

- Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau

M. MACQUART.- Le marché du prestataire arrivant à son terme le 30 juin prochain, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation pour l'exploitation des différentes installations des bâtiments de la Ville et du CCAS.

La durée du marché est de 8 ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2028. Le montant prévisionnel du marché est estimé à 825 000 € HT. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif.

Le choix de la procédure envisagée est l'appel d'offres ouvert pour le lancement du marché d'exploitation.

M. LE MAIRE.- C'est un marché qui concerne 67 bâtiments communaux, 64 qui relèvent de la Ville de Liévin et 3 du CCAS de Liévin, représentant un montant annuel 825 000 € HT. C'est un marché dans lequel nous avons introduit une notion d'intéressement de manière à intéresser le futur titulaire de ce marché à faire des économies et surtout à faire diminuer la facture énergétique de la Commune.

Mes chers collègues, y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur LUDWIKOWSKI.

M. LUDWIKOWSKI.- Monsieur le Maire, vous venez à moitié de me rassurer. Je voulais intervenir pour espérer que, dans l'écriture du cahier des charges, on mette une attention sur les économies d'énergie et pour que ces bâtiments soient de moins en moins énergivores. Si cela pouvait entrer dans l'inventaire des bâtiments municipaux que vous êtes en train de faire au point de vue de leur consommation d'énergie, tout cela serait vraiment magnifique.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, Monsieur LUDWIKOWSKI. En effet, je pense que la facture énergétique ne risque pas de baisser dans les temps qui viennent, quand on voit le prix du gaz et de l'électricité ; je n'ai pas connu de baisse du gaz, ni de l'électricité, mais plutôt des hausses. Nous avons d'ailleurs remarqué que nos factures étaient de plus en plus importantes. Nous avons donc tout intérêt à les voir diminuer pour le budget de notre commune. Cet intéressement sera donc mis dans le cahier des charges.

D'autre part, je vous informe que Madame DIART est en train de travailler sur le diagnostic de nos bâtiments et qu'elle sera d'ailleurs aidée en cela, et je m'en félicite, par une initiative prise par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin qui, avec la Fédération départementale de l'énergie, va aider également les communes à faire ces diagnostics thermiques de nos bâtiments. Bien évidemment, Monsieur LUDWIKOWSKI, c'est une priorité dans l'action de la municipalité et une priorité saine. Je pense en effet que c'est bon pour les finances de la Ville et que c'est surtout également bon pour la planète car, quand on consomme moins d'énergie, en particulier d'énergie fossile, c'est bon pour la planète.

Je vous remercie de votre intervention.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre*).

Je mets donc au vote cette délibération.

Y a-t-il des votes contraires ? (*Aucun*).

Y a-t-il des abstentions ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Madame VANCAILLE, pour la délibération suivante.

- **Avenant au marché d'assurances n° 17 A009 - Lot 2 – Dommages aux biens et des risques annexes**

Mme VANCAILLE.- Un marché d'assurances dommages aux biens et risques annexes a été attribué à la société MAIF pour une durée de 9 ans jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette assurance garantit les expositions organisées par les services de la collectivité dans le cadre d'une formule appelée « tous risques en clou à clou » – c'est-à-dire du point de départ au point d'arrivée, transport compris –, pour un montant maximum de 200 000 €.

Prochainement, une exposition temporaire aura lieu au centre Arc en Ciel du 3 mars au 11 avril pour une valeur de 549 600 €, donc supérieur au montant du marché. Afin de couvrir cette exposition au montant supérieur à celui initialement prévu au marché, il y a lieu de passer un avenant d'un montant de 668,99 € HT.

M. LE MAIRE.- C'est une exposition de Speedy Graphito, un artiste de renommée internationale, que vous connaissez tous. Qui le connaît ici ? Madame HAUTECOEUR le connaît, et également Madame GACI.

Nous aurons donc l'occasion à Arc en Ciel de découvrir Speedy Graphito qui va exposer dans la galerie.

M. LEJEUNE.- Ses tableaux coûtent cher.

M. LE MAIRE.- Oui. S'il faut l'assurer pour ce prix-là, je pense que ses tableaux ont une grande valeur, d'où l'objet de cet avenant.

Est-ce que vous êtes d'accord pour cet avenant qui nous permettra de découvrir Speedy Graphito ?

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART, pour la délibération suivante.

IV. AMÉNAGEMENT/FONCIER/URBANISME

- Liévin : rue du Docteur Piette – Acquisition de deux parcelles appartenant à la CALL

M. MACQUART.- Dans le cadre de la construction de la future cuisine centrale, il conviendrait que la Ville devienne également propriétaire de deux terrains supplémentaires pour y poser des clôtures, créer des noues de rétention et une voie de sortie au parking.

Le service France Domaine a fixé la valeur vénale à 440 € HT. Il est donc proposé l'acquisition de ces parcelles.

M. LE MAIRE.- Je précise que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a délibéré favorablement sur cette cession des deux parcelles hier soir.

Y a-t-il des interventions ? *(Aucune)*.

Est-ce le même vote que précédemment ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur MACQUART.

- Liévin : rue Silas Goulet – Rétrocession par la SARL Immobilière de Villancy à la Commune de voirie et parkings

M. MACQUART.- C'est pour le futur centre de dialyse, qui sera d'ailleurs bientôt inauguré.

La SARL Immobilière de Villancy est toujours propriétaire des parcelles constituant l'assiette de parkings et d'une voirie débouchant sur la rue Silas Goulet. La SARL Immobilière de Villancy a décidé de céder lesdites parcelles à la Commune moyennant l'euro symbolique, frais de notaire à la charge de la Commune.

M. LE MAIRE.- L'inauguration est effectivement prévue la semaine prochaine, mais je ne sais plus quel jour. Si j'ai bon souvenir, c'est relativement tard, cela doit être à 19 heures.

Je suis d'ailleurs très heureux de la réalisation de ce centre de dialyse qui va grandement faciliter la vie des dialysés. Le bâtiment dans lequel ils étaient sur le parking de la polyclinique de Riaumont était un bâtiment ô combien obsolète, pas du tout pratique pour ces personnes malades. Celui que nous avons visité lors d'une visite de travaux est au contraire d'une grande qualité et surtout particulièrement fonctionnel pour ces personnes dont je salue le courage, car être dialysé n'est pas une vie facile.

Je vous invite évidemment à être présents à cette inauguration.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*.

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur DARRAS, pour le parc de l'Oiselet.

- Liévin : parc de l'Oiselet – Echanges et cession de terrains entre la Ville de Liévin et la SAS Benalu dans le cadre de l'extension de l'entreprise

M. DARRAS.- Par cette délibération, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à un échange de terrains entre la Ville et la société Benalu pour une superficie d'un peu plus de 5 000 m². Si vous le décidez, l'échange se fera conformément à l'estimation du service France Domaine moyennant une soulte de 11 160 € à la charge de de la société Benalu. Il s'agit notamment d'une partie des terrains qui

sont actuellement propriétés de Benalu et qui accueillent la vélo-route départementale. La Ville rétrocèdera ces terrains au Syndicat mixte d'aménagement de la Souchez. Vous avez dans le dossier le détail des parcelles avec leur référence cadastrale et leur superficie.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une régularisation. Cela fait partie des choses qui surprennent parfois beaucoup de monde, qui en tout cas me surprennent beaucoup. Effectivement, le Département du Pas-de-Calais a réalisé sa vélo-route sur une partie de la propriété de Benalu. Il fallait donc régulariser cela et c'est ce qui vous est proposé afin que tout cela rentre dans l'ordre.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie et je remercie aussi la société Benalu et son directeur général qui a participé à la bonne régularisation de ce problème foncier.

Nous passons à la culture. Je passe la parole à Madame HAUTECOEUR pour cette délibération.

V. CULTURE

- Concours Cinéma 2020 « 60' Chrono »

Mme HAUTECOEUR.- Monsieur le Maire, dans le cadre de la Semaine de la Jeunesse, la troisième édition du concours cinéma intitulé « 60' Chrono » sera programmée. L'objectif de cette action est de sélectionner dix films qui seront présentés au public au cinéma Arc en Ciel début juin 2020.

Les participants seuls ou en équipe seront admis. Ils devront être âgés de 10 à 25 ans, répartis par tranches d'âges : 10-17 ans et 18-25 ans. Ils présenteront un court métrage d'une durée de 5 à 60 secondes générique inclus.

Vous avez le règlement.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HAUTECOEUR.

C'est la troisième édition qui s'inscrit dans le cadre de la Semaine Jeunesse. À chaque fois, nous avons des productions tout à fait intéressantes de la part de nos jeunes. Je pense que c'est un beau concours et c'est surtout intéressant d'avoir le regard des jeunes car, au travers de ces petits films, ils expriment beaucoup de choses.

Sommes-nous d'accord pour reconduire cette troisième édition ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame HAAR, pour la délibération suivante.

VI. CENTRES CULTURELS ET SOCIAUX

- Demande de gratuité de salles hors dispositions prévues dans la délibération du 16 décembre 2013

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, il s'agit de valider les demandes de gratuité qui concerne 21 demandes faites par différentes associations, presque essentiellement sur la salle Michel Bondeaux.

M. LE MAIRE.- Cette salle est extrêmement demandée. Il faut dire qu'elle est belle et grande.

Y a-t-il des observations sur ces demandes de gratuité ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GACI.

VII. JEUNESSE

- Contrat colonie 2020

Mme GACI.- Monsieur le Maire, il s'agit de vous autoriser à signer un contrat avec la Caisse d'allocations familiales, comme cela se fait chaque année, pour pouvoir mettre en œuvre nos centres de vacances avec hébergement.

M. LE MAIRE.- Pas de problème sur cette délibération ? Est-ce que vous la validez ?

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

- Tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2020

Mme GACI.- Il s'agit de voter sur les tarifs pour les séjours colonies de vacances été 2020. C'est sans changement, il n'y a pas d'augmentation pour l'année 2020.

M. LE MAIRE.- Ce sont les mêmes que ceux de l'année dernière et de l'année précédente.

Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame GERMA.

VIII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Mise à disposition du portail documentaire Le Papyrus de la CALL

Mme GERMA.- Dans le cadre de la mutualisation des services par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, le portail documentaire Le Papyrus est mis à la disposition des communes, en l'occurrence de la nôtre. Il est actualisé et mis à jour par le service documentation de la Communauté d'agglomération. Il permet un accès à de nombreuses sources d'information.

L'accès à ce portail coûte 507 € HT par an, somme qui est reversée au Centre français d'exploitation du droit de copies pour régler le droit de copie. Il serait judicieux que nous disposions de cette source d'information.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Un certain nombre de choses sont désormais mutualisées par le biais de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il faut le saluer, parce que c'est une initiative qui avait été longtemps demandée. Elle est désormais mise en œuvre et sur beaucoup de sujets. Personne n'est obligé d'adhérer, cela repose sur une souscription volontaire, mais les communes ont souvent grand intérêt à le faire.

Pas de souci pour l'adoption de cette délibération ? *(Aucun).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur GOGUILLON.

- **Location de salles – Demande de remboursement – Mme DUHAMEL Amandine**

M. GOGUILLON.- Madame Amandine DUHAMEL avait versé une caution de 60 € pour louer le chalet Lemaire pour les 7 et 8 mars. Le nombre d'invités étant supérieur à la capacité de la salle, elle a demandé une autre salle et elle demande le remboursement de cette caution.

M. LE MAIRE.- Pas de souci là-dessus ? (*Aucun*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- **Location de salles – Demande de remboursement – Mme LELONG Dorothée**

M. GOGUILLON.- C'est la même demande, mais pour une question financière. Madame LELONG, du fait de ses finances, ne peut pas louer cette salle. Elle demande le remboursement de cette caution.

M. LE MAIRE.- Pas de souci là-dessus ? (*Aucun*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

- **Location de salles – Demande de remboursement – Mme GRACZYK Christelle**

M. GOGUILLON.- Il s'agit là d'une demande de dédommagement. Madame GRACZYK avait loué la salle de l'Espérance et ils sont tombés en panne avec les fourneaux. Elle demande un remboursement de 205 € ce qui correspond à la moitié de la location de la salle.

M. LE MAIRE.- Heureusement qu'il va y avoir une rénovation de cette salle de l'Espérance, parce que les cuisines en particulier sont d'une autre époque. Cette salle aussi a grand besoin d'une rénovation complète. Cette rénovation débutera en 2020 et se finira en 2021. Je sais que tous les gens de Calonne sont très demandeurs et attendent beaucoup cette rénovation. Je vous rappelle que, dans le cahier des charges de la rénovation de cette salle, nous introduirons des éléments qui feront référence à la présence de la communauté polonaise ici à Liévin, parce que celle-ci a tenu beaucoup de choses dans cette salle de l'Espérance.

M. LARDEZ.- Kubiak y a fait ses débuts.

M. LE MAIRE.- Pas de souci là-dessus ? (*Aucun*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Nous passons au personnel, Madame HAAR.

IX. PERSONNEL

- **Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal**

Mme HAAR.- Monsieur le Maire, il s'agit d'autoriser le paiement du complément de rémunération versé par moitié en mai au personnel communal. Le solde en novembre est modulé en fonction d'un barème annexé à la présente délibération. Il pourrait être plafonné à 1 635 € nets pour l'année 2020 hors cotisations RAFF.

M. LE MAIRE.- Si j'ai bon souvenir, c'est augmenté du taux de l'inflation. On passe à 1 635 € au lieu de 1 611 €.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Madame VANCAILLE, pour la délibération suivante.

- **Renouvellement d'un ingénieur territorial en CDI pour assurer les missions de responsable du service informatique**

Mme VANCAILLE.- Une procédure de recrutement d'un ingénieur informatique a été mise en place. Cette procédure a fait l'objet d'une offre d'emploi publiée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale en vertu des lois et décrets encadrant la fonction publique territoriale et concernant les agents contractuels.

Une commission de recrutement s'est déroulée le 28 janvier 2020, mais aucune candidature d'agent titulaire de la fonction publique ou lauréat d'un concours d'ingénieur ne s'est avérée correspondre au profil recherché.

Monsieur WALEZA avait proposé sa candidature. Afin de continuer à produire un service de qualité et les missions qui y sont rattachées et dans un contexte de contrainte financière, il conviendrait de reconduire le contrat de Monsieur WALEZA qui dispose des compétences et de l'expérience nécessaires car l'intéressé justifie auprès de la collectivité d'une durée de service public effective de plus de six ans.

Il est donc proposé de recruter Monsieur WALEZA sur un contrat à durée indéterminée, de le rémunérer sur la base du 4^e échelon du grade d'ingénieur territorial, soit l'indice 565, à compter du 1^{er} mai 2020, sachant que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame VANCAILLE.

Monsieur WALEZA remplit une mission ô combien complexe. C'est sans doute l'un des domaines qui me semble le plus obscur. C'est très compliqué, en particulier quand il s'agit de gérer les réseaux, etc.

Il vous est donc proposé cette délibération et ce recrutement de Monsieur WALEZA.

Y a-t-il des observations ? (*Aucune*).

(*Délibération adoptée à l'unanimité*).

Je vous remercie.

Monsieur WALEZA, vous êtes désormais recruté chez nous.

Mes chers amis, nous en arrivons à la dernière délibération. Je vous suggère de l'écouter avec délice puisqu'il s'agira de la dernière fois. Après 39 années de mandat municipal d'une fidélité totale à la Ville de Liévin et à son engagement public, Michel LARDEZ va donc nous lire pour la dernière fois cette délibération sur les demandes de subventions 2020 avec le style qui est le sien et ses phrases que nous connaissons désormais par cœur. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, laissons Michel présenter pour une dernière fois cette délibération.

X. SUBVENTIONS

- **Demandes de subventions 2020**

M. LARDEZ.- On vous demande de valider l'attribution des subventions aux associations suivant la liste et pour les montants que vous avez dans le tableau sous les yeux.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune).*

(Délibération adoptée à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mes chers collègues, ce Conseil municipal se termine.

Je vous rappelle qu'il s'agissait du 35^e Conseil municipal de cette mandature qui s'est étalée de 2014 à 2020, 35 conseils municipaux durant lesquels nous avons délibéré et voté 1 695 délibérations. Nous n'avons donc pas chômé.

Je voudrais juste vous dire toute la fierté qui a été la mienne de présider ce Conseil municipal. Chacun l'a bien évidemment fait dans ses convictions, mais chacun l'a fait dans un seul souci, celui de servir Liévin. Ma plus grande fierté a été celle de conduire un Conseil municipal responsable, qui n'a jamais été ce que l'on voit parfois dans certaines assemblées politiques, une foire d'empoigne où l'on fait parfois beaucoup de cinéma, beaucoup de comédie, cela a été au contraire un Conseil municipal où chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Nous avons agi pour Liévin, pour sa population, c'est notre plus grande fierté. Nous avons toujours cherché à faire de notre mieux pour Liévin.

Je dois dire que nous n'avons pas perdu notre temps. Quelques mesures symboliques marquent d'ailleurs ce bon travail accompli.

- Je pense en particulier au travail accompli dans les écoles avec le groupe Condorcet Germinal, avec Jean Macé La Fontaine qui est en train de se faire, les petits-déjeuners gratuits, l'équipement vidéo projecteur en numérique dans nos classes, cela est tout à fait remarquable.
- Je pense aussi, Monsieur JACKOWSKI, à ces terrains synthétiques à l'Olympique, à Diana, qui étaient tant attendus, à ces réfections de vestiaires dans nos équipements sportifs.
- Je pense, là où notre population souffre beaucoup, à toutes ces mesures prises en faveur de leur pouvoir d'achat, avec la baisse du ticket de cantine à 2,50 €, la taxe d'aménagement baissée à son taux minimum de 1 % ; je pense bien évidemment – ce que nous n'avions jamais fait – à la baisse des taux sur la taxe foncière – Monsieur DERNONCOURT, c'est toujours mieux de proposer des baisses que des hausses.
- Je pense aussi – et cela a été symbolique de ce mandat – à la rénovation de notre hôtel de ville qui fait tellement la fierté de notre population, en particulier lorsque l'on passe le soir devant et qu'il est illuminé aux couleurs de notre pays, le bleu, le blanc et le rouge.
- Je pense aussi, Monsieur LEJEUNE, à la réfection de nos chaussées, de nos trottoirs et à la valorisation de notre patrimoine, Monsieur MACQUART.
- Je pense aussi à la bibliothèque gratuite pour l'accès à la culture.
- Je pense au centre de conservation du Louvre, puisque c'est quand même la Ville de Liévin, avec la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, qui a donné les terrains.
- Je pense au cinéma du dimanche à 1 €, une très belle initiative.
- Je pense bien évidemment à l'aménagement de notre ville, avec les travaux du BHNS, le renouvellement de notre ville, je pense au quartier du Vent de Bise, Madame BELLOUNI, qui va connaître dans les années qui viennent grâce à notre inscription au titre de l'ANRU un renouvellement complet.
- Je pense aussi à la mise en œuvre de ce que nous n'avions pas, mais que nous avons décidé parce qu'à Liévin, la démocratie a un sens – je ne suis pas sûr que ce sens de la démocratie soit partagé aujourd'hui par nos plus hauts responsables politiques –, la création de la police municipale qui résulte d'une décision populaire, puisque je rappelle qu'elle a été décidée, non pas simplement au

sein de cette assemblée, mais par un référendum, par le peuple lui-même qui a largement apporté son soutien à la création de cette police municipale.

Je pense, mes chers amis, mes chers collègues, que nous pouvons fiers du travail accompli. Certains présents ici dans cette assemblée seront peut-être encore présents dans la prochaine, d'autres n'y seront plus. Je voudrais simplement vous dire tout le bonheur, toute la fierté qui a été la mienne de présider cette assemblée. Merci pour votre engagement, merci pour votre contribution. Que Liévin poursuive tout simplement son développement et que sa population puisse compter la fois prochaine sur un tel Conseil municipal qui a eu pour seul souci le bien-être des Liévinaises et des Liévinos.

Mes chers amis, merci pour tout cela.

Pour vous remercier, parce que s'engager six ans dans la vie publique et donner de son temps mérite que cela soit récompensé, je vais avoir le plaisir de vous remettre un petit souvenir qui, je l'espère, vous fera plaisir, qui témoigne en tout cas de ma reconnaissance vis-à-vis du travail que chacune et chacun a accompli ici dans ce Conseil municipal pendant six ans.

(Remise de cadeaux aux conseillers municipaux par Monsieur le Maire)

Merci.

Le verre de l'amitié nous attend.

(La séance est levée à 19 heures)